

## Nouvelles pratiques sociales



# Les Centres jeunesse et le défi de l'appauvrissement des communautés locales

Claude Bilodeau

Volume 8, numéro 2, automne 1995

Les pratiques sociales des années 60 et 70

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301337ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301337ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

### ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Bilodeau, C. (1995). Les Centres jeunesse et le défi de l'appauvrissement des communautés locales. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(2), 181–185.  
<https://doi.org/10.7202/301337ar>

# ❖ Les Centres jeunesse et le défi de l'appauvrissement des communautés locales

Claude BILODEAU  
Directeur de l'Association  
des Centres jeunesse du Québec

Texte d'une présentation faite au colloque sur «L'appauvrissement des communautés locales» tenu le 8 avril 1995 à l'Université du Québec à Montréal. Ce colloque avait été organisé par NPS en collaboration avec la revue *Coopératives et développement* et le magazine *Convergences*.

Les Centres jeunesse que je représente ici aujourd'hui sont le fruit de changements très récents. Ils regroupent des femmes et des hommes à qui on demande d'intervenir là où toutes les autres tentatives ont échoué auprès des jeunes les plus démunis, les plus «puckés» de notre société : les jeunes gravement négligés, maltraités ou victimes d'abus sexuels, ceux qui vivent de sévères problèmes de comportement ou qui commettent des délits ou des crimes.

Même si l'existence des Centres jeunesse date de 1992, les services sociaux aux jeunes en difficulté sont passés par toute une gamme de changements et de bouleversements : 1979, l'implantation de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ; 1984, changements à la *Loi sur les jeunes contrevenants* ; 1986, partage des effectifs avec les CLSC ; 1992 finalement,

la réforme Côté des services de santé et des services sociaux qui entraîne la disparition des CSS et le transfert des effectifs vers d'autres types d'établissements, la création des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, le rapprochement de ces centres avec les centres de réadaptation pour jeunes et finalement la création de nouvelles régions. Ce sont là des changements importants qui ont été marquants et qui ont maintenu les gens dans une forme d'instabilité. Cependant, on pourrait qualifier ces changements d'intérieurs au sens où ils se passaient à l'intérieur d'un même réseau chargé de donner des services de santé et des services sociaux, alors que d'autres changements tout aussi importants se déroulaient dans les communautés.

En effet, durant toutes ces années, l'évolution se poursuivait, les clientèles se modifiaient, les besoins se transformaient et les réponses à ces besoins devaient être réévaluées, adaptées. La situation socio-économique s'est détériorée, entraînant une désintégration du tissu social qui lui apporte des problèmes importants, tels la négligence, l'éclatement familial, les familles recomposées, les familles monoparentales, bref des changements sociaux majeurs. Cependant, on pourrait dire que si l'évolution et les ajustements aux changements se font trop lentement, ils procèdent toujours de la même façon. Une intuition naît, elle se transforme graduellement dans le discours et finalement, après quelques mois, voire quelques années, elle se transforme dans l'action. L'évolution de notre réseau est passée par cette séquence. Les changements auxquels nous sommes maintenant confrontés sont à la fois issus de données d'aujourd'hui et de la prise de conscience, au fur et à mesure de l'évolution des choses, que les réponses que nous tentions d'apporter aux problèmes ne suffisaient pas et que nous devrions modifier nos approches. C'est une combinaison à la fois de cette prise de conscience évolutive et de facteurs plus contemporains qui entraîne la nécessité de poursuivre le changement dans lequel nous sommes engagés aujourd'hui, comme réseau de services aux jeunes.

Les facteurs actuels qui influencent la nécessité de changer sont d'abord la politique de santé et du bien-être, qui prône un virage portant plus sur les déterminants de la santé que sur une action de type curatif. Puis, dans le secteur jeunesse, les rapports Bouchard et Jasmin, qui ont donné lieu à un plan d'action jeunesse concerté mais qui, encore là, interpellaient surtout les organisations du réseau plus formel. Mais à travers ces pièces majeures, nous retrouvons essentiellement les cibles nouvelles que nous nous devons de fixer et d'atteindre.

D'un côté, la réforme des services de santé et des services sociaux, en parlant de citoyens décideurs, de citoyens consommateurs et de citoyens payeurs, veut inciter le réseau à se tourner vers le client, le

citoyen décideur, et plus fondamentalement vers le quartier dans lequel il vit, vers les communautés locales. De l'autre côté, la situation socio-économique et la situation financière du gouvernement, qui se traduisent par les compressions importantes que nous connaissons, viennent accélérer le virage du changement.

Aujourd'hui, le changement devant lequel nous sommes m'apparaît tout à fait différent des changements que nous avons connus depuis 1979 et même antérieurement. Le changement que nous nous apprêtons à vivre touche l'ensemble de la société et l'ensemble des secteurs d'activité. Non seulement les organisations du réseau comme les Centres jeunesse doivent-elles se transformer de fond en comble à l'interne, non seulement doivent-elles réussir à créer des fusions, à changer les façons de faire, mais elles doivent le faire en tenant compte, d'une part, des autres organisations du réseau et, d'autre part, des liens qui existent entre le réseau formel et tous les autres milieux comme le milieu communautaire, le milieu de l'éducation, la justice, la sécurité publique, les milieux économiques, les milieux municipaux, etc.

Dans chacune des régions du Québec, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse et les centres de réadaptation fusionnent pour créer les Centres jeunesse d'une région. Ces Centres jeunesse doivent relever les défis suivants : ils doivent d'abord changer leur organisation pour éviter les dédoublements, mieux articuler l'ensemble des services, générer des économies afin de pouvoir mieux desservir la clientèle et actualiser les services. Ensuite, ils doivent également changer leur structure et réussir à déployer leurs services d'une façon tout à fait différente. On parle d'aplatissement de la structure, on parle d'équipe semi-autonome dans des territoires restreints, on parle de changements importants dans le développement, la responsabilisation et l'imputabilité des ressources humaines. De plus, les Centres jeunesse sont des établissements régionaux qui doivent couvrir chacun des sous-territoires et des localités de leur région tant par le moyen de la distribution des services au milieu externe que par des services dans des centres d'accueil ou dans des ressources plus légères, de type foyer de groupe ou famille d'accueil. Les Centres jeunesse essaient actuellement de renverser la tendance qui consistait à déplacer les clientèles vers les points de service en installant un ensemble de services spécialisés au sein des communautés locales. Il faut également modifier nos pratiques. Les expériences passées, les réflexions des intervenants terrain, les réflexions issues tant des recherches-action que d'expérimentations nous amènent à développer des modèles qui nous permettent d'agir plus vite, plus intensivement. Elles nous amènent également à transformer l'intervention qui se faisait en «internat», entre quatre murs, en une intervention externe dans la communauté, avec et par la communauté.

Mais ce n'est pas encore là le virage le plus important que nous devons prendre. Autant nous étions auparavant préoccupés à installer des services de qualité professionnelle, scientifiques, spécialisés, autant aujourd'hui nous devons renverser la vapeur et nous préoccuper davantage de notre capacité, dans une localité donnée, dans une sous-région donnée, de nous associer avec l'ensemble des acteurs de cette communauté-là pour régler les problèmes des jeunes en difficulté et de leur famille. À titre d'exemple, on pourrait installer des services en relation avec la *Loi sur les jeunes contrevenants* pour faire face à une augmentation des clientèles des jeunes contrevenants à Rimouski ou, au contraire, s'allier à l'ensemble des partenaires que constituent les CLSC, les organismes, la police, les écoles pour régler le problème de délinquance à Rimouski : ce sont là non seulement des orientations, mais des actions tout à fait différentes de celles qui se posaient dans le passé. Ainsi, la cible de nos interventions doit se modifier. C'est ainsi que nous concevons également le virage prévention qui, pour nous, interpelle tous les intervenants ou les organismes de l'ensemble d'une région ou d'une communauté donnée. Pour nous, il ne devrait plus s'agir uniquement d'exercer notre mission de protection le mieux possible dans une communauté, mais plutôt d'exercer notre mission en conjonction avec la communauté, non seulement vis-à-vis des objectifs, mais vis-à-vis même des modalités de distribution des services pour être capables de répondre aux besoins de la communauté et de devenir ainsi des organisations adaptées à la communauté locale. Le changement cible entraîne donc un virage de la pratique vers des façons de faire différentes qui visent non seulement des aspects de prévention, mais également la responsabilisation des clientèles et des communautés environnantes. De plus, le changement ne sera pas complet si nous ne réussissons pas à impliquer nos organisations dans la communauté, non seulement par le biais des services que nous rendons, mais également par le biais du témoignage de ce que nous percevons comme problème jeunesse, de l'identification des causes à ces problèmes, de façon à pouvoir défendre les intérêts d'une communauté avec les autres acteurs et à faire la promotion des besoins. De plus, nous devons mettre au service de cette communauté les ressources humaines et l'expertise dont nous disposons par l'exercice de notre mission auprès de clientèles plus difficiles. Nous devons aussi mettre au service de la communauté nos avoirs, nos bâtisses, nos points de services, l'ensemble des richesses que nous possédons. Les Centres jeunesse devraient être capables, comme l'ensemble des autres intervenants ou les autres organismes, de se considérer comme une propriété de la communauté large de façon à pouvoir non seulement influencer l'ensemble de la communauté et ses acteurs, mais aussi se laisser influencer d'une façon importante, tant dans leurs orientations que dans leurs façons de distribuer les services.

En changeant ainsi nos façons de faire et en travaillant différemment avec les services communautaires, les écoles, la justice, la sécurité publique, les municipalités et avec tous les organismes du milieu, nous pensons que non seulement nous serons un service dans une communauté donnée, mais que nous deviendrons beaucoup plus des agents actifs au service de la communauté et des agents de développement avec l'ensemble des autres partenaires. C'est le défi que nous souhaitons relever et que nous souhaitons voir passer du discours à l'action dans les mois et les années qui viennent.